

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU 29/10/2025**

L'an deux mil vingt cinq, le vingt neuf octobre, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre Administratif Intercommunal de Craon, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis	1		M. HEULIN Pierre- Marie		
	M. BESNIER Michel			Mme BOURDAIS Marie-Paule	1	
	Mme BOULLAIS Sandrine		1	Mme DANJOU Anne		
	Mme BOULTOUREAU Magali			M. BESNIER Loïc	1	
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine	1	
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		1
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. FOURNIER Daniel	1	
	M. HAMARD Benoît		1	M. ROBERT Jacques	1	
	M. MAHOT Marcel		1	M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique			M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. ROBERT Anaël			M. ROBERT Bernard		
	M. RONCIN Joël	1		M. BIAN N'ZIE Patrick		
	M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BOSSÉ Fabien		
COMMUNAUTE DE COMMUNES	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc- Antoine		

DU PAYS DE CRAON	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent		1	M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean- Claude	1		M. GUILLAUMEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean- Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel			M. GIBOIRE Jean-Paul	1	
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. LANVIERGE Quentin	1		M. HOUTIN Jérôme	1	
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVEAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc		1	M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien	1		M. FRABOUL Yannick		1
	M. RAIMBAULT Pascal			M. RAVARY Nicolas	1	
	M. RAMAUGER Dominique	1		M. GENDRY Hugues		
	M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. CRUBLEAU Pascal			M. BUREAU Arnaud		1
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony	1	1
	M. HAYER Jacky					
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		1
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTE	Mme DE LA VERGNE Aude		1	M. BIZEUL Claude		
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		

M. I. EL OUP Roland

Le compte-rendu sommaire de la séance du 29 octobre 2025 a été affiché au centre administratif de Craon le 03/11/2025, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Page 3 sur 11

- P2024-05 : décision modificative de crédit n° 2 : pour permettre le transfert de dépenses inscrites au 011 vers le chapitre 65, pour les dépenses relatives aux droits d'utilisation pour l'informatique en nuage (permettant de bénéficier du FCTVA correspondant), pour un total de 30 000 €. (M57 – Fongibilité des crédits=transfert d'un chapitre de dépenses à un autre : 011 vers le 65)

1.3. Décisions prises par le bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Séance du 27 août 2025

- Validation du lancement de l'étude préalable à l'effacement des plans d'eau du Pommier à Loiron, pour un montant estimatif de 15 000 € HT,

Séance du 1^{er} octobre 2025

- Validation de la modernisation des ouvrages de surstockage (remplacement des MAC) à hauteur de 12 000 € TTC,
- Validation des visites techniques approfondies sur 3 sites de surstockage, à hauteur de 10 000 € TTC,

2. DOSSIERS TECHNIQUES

2.1. Bilan des mesures agro-environnementales et climatiques 2025 et projet pour 2026

Présentation : M Rémi GAROT

Les Mesures agro-environnementales et climatiques ont été ouvertes sur le bassin de l'Oudon pour les 2 dernières campagnes, 2024 et 2025. Un bilan des engagements technique et financier est présenté pour information.

Le bureau, réuni le 1^{er} octobre, s'est positionné favorablement à l'ouverture d'un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour la campagne 2026. Ce projet concernerait le territoire plus restreint de l'aire d'alimentation du captage de Segré, pour une vingtaine d'agriculteurs, avec les 5 mesures ouvertes en 2025.

Il est proposé au comité syndical de valider le dépôt de candidature pour un PAEC 2026 auprès de la DRAAF pour le 12 novembre, à la fois pour l'animation du projet et pour les aides aux agriculteurs.

Proposition de délibération

Validation et engagement du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour 2026

EXPOSE

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon est opérateur pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le bassin versant de l'Oudon pour l'amélioration de la qualité de l'eau depuis 2016.

Le syndicat a élaboré un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour 2024, afin que les agriculteurs puissent souscrire de nouveaux contrats de 5 ans en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Les demandes d'engagement ont été nombreuses en 2024 et en 2025. Le syndicat constate avec les partenaires agricoles de nouvelles demandes pour 2026. Il est donc proposé de renouveler un projet agroenvironnemental et climatique en 2026.

Différentes mesures sont proposées, dont le détail est présenté aux membres du comité syndical. Les aides MAEC sont directement versées par l'État aux agriculteurs. Le syndicat prend en charge l'animation du dispositif et fait réaliser les diagnostics et les suivis sur 5 ans.

Le comité syndical,

Sur proposition des préconisateurs agricoles du bassin versant de l'Oudon,

Après avoir pris connaissance des modalités du projet,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide de poursuivre le portage des mesures agro-environnementales et climatiques sur le bassin versant de l'Oudon, sous réserve de l'obtention des aides financières,
Valide le dépôt de candidature à l'appel à projet Animation et à l'appel à projet PAEC (Projet agro-environnemental et climatique) auprès des services de l'Etat (DRAAF) pour un montant total estimatif de 30 300 € TTC comprenant l'animation et la réalisation des diagnostics conseils,
Sollicite les partenaires financiers au maximum de leur possibilité,
Dit qu'une partie du reste à charge pour le syndicat sera facturé aux agriculteurs bénéficiaires,
Autorise le bureau à prendre toutes les décisions permettant d'apporter les éventuelles modifications nécessaires au projet,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Rémi GAROT présente le dossier.

Madame Juliette MAC ALEESE intervient pour présenter le bilan de 2024 et 2025. Elle présente ensuite le projet déposé pour 2026 : mesures proposées, territoire, modalités de financement, ...
Cf. diaporama.

Monsieur Rémi GAROT indique que le montant de participation demandé aux agriculteurs pour les diagnostics des MAEC dépendra des aides accordées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Le reste à charge pour le syndicat doit correspondre à ce qui a été budgétisé. La participation de l'agriculteur pourrait varier entre 260 et 460 € dans le projet 2026.

Monsieur Gilles GRIMAUD constate le succès et la réussite de ce programme. Il précise que l'ouverture pour 2026 est conditionnée à l'obtention des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Monsieur Dominique LARDEUX – Heureusement que l'on développe ce programme, on a permis à des systèmes résilients de se maintenir. Sur le terrain il constate des retournements de prairies naturelles, y compris sur zones humides, avec passage de glyphosate, pour mettre du blé. Il faut donc poursuivre notre engagement pour des MAEC.

Monsieur Christian PERROIS constate que les aides vont vers des agriculteurs qui sont convaincus, ceux à fort impact pour la qualité de l'eau doivent aussi être mobilisés.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de passer au vote pour l'engagement du syndicat et le dépôt du PAEC¹ en 2026 tel que proposé.

Vote : unanimité.

2.2. Présentation de l'étude sur les transferts menée sur le bassin versant de l'Uzure amont

Présentation : M Jean-Claude DELANOË

L'Uzure amont (en amont du plan d'eau de la Rincerie) est une des zones multithématiques sur laquelle le Syndicat a travaillé dans le cadre du contrat territorial CTEau 20-25, à la fois sur les aspects de gestion hivernale des crues et de qualité de l'eau. Cette dernière est dégradée par la présence de phosphore et de nitrates responsables d'efflorescences de cyanobactéries de façon récurrente, ainsi que de bactéries (E. Coli et streptocoques). Une étude de territoire a donc été engagée pour comprendre l'origine des sources de transferts de ces polluants et envisager des actions correctives. Les conclusions de l'étude d'Interfaces et Gradients sont présentées en séance. En complément de cette étude, une prospection du ruisseau de l'Uzure et de l'Aubay, son affluent, a été réalisée pour caractériser les secteurs des cours d'eau où l'hydromorphologie est la plus dégradée. Les conclusions sont présentées en séance.

Discussion :

¹ Projet agro-environnemental et climatique

Madame Juliette MAC ALEESE présente l'opération menée. Cf. diaporama.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD demande où en est l'opération et si les rencontres avec les agriculteurs ont été menées ?

Madame Juliette MAC ALEESE explique que les agriculteurs ont effectivement été rencontrés au moment du diagnostic. Mais qu'on n'a pas les moyens de proposer pour le moment un accompagnement des agriculteurs avec un agronome donc on n'a pas repris contact avec eux depuis.

Monsieur Christian PERROIS réagit au travail avec les agriculteurs en individuel, il vaudrait mieux travailler en groupe en s'appuyant par exemple sur les CUMA². Cela permettrait de toucher plus d'agriculteurs. Il faut beaucoup de pédagogie et former car les agriculteurs n'ont pas tous accès à des formations adaptées.

Madame Juliette MAC ALEESE - Les thématiques sont sensibles, l'accompagnement individuel peut conduire à une mobilisation collective, avec création de groupes sur des thématiques.

Monsieur Jean-Claude DELANOË et Monsieur Rémi GAROT – Chaque cas est particulier, il faut aller doucement pour ne pas braquer. Après il faudra aussi travailler ensemble. Les collectivités doivent être également engagées.

Monsieur Jérôme HOUTIN constate que la présentation est à charge contre les agriculteurs. Dans la façon de présenter les choses, on voit que la part de l'agriculture est plus importante et c'est discriminant. Il y a aussi des problèmes d'assainissement alors qu'il n'y a pas de plan d'actions sur l'assainissement. Il ne faut pas présenter de cette manière si on veut avancer avec les agriculteurs. Madame Juliette MAC ALEESE a pourtant essayé de bien présenter toutes les sources de pollutions. Elle a axé sa présentation sur le programme agricole car le syndicat n'est pas compétent en assainissement, ce sont les communes et communautés de communes qui interviennent sur ce volet.

Monsieur Pierrick GILLES – Il faut un travail individuel avec les agriculteurs. Mais c'est aussi un travail collectif, avec la commune, avec les particuliers en assainissement individuel, avec la communauté de communes, le tout pour améliorer la qualité de l'eau de la Rincerie.

Monsieur Dominique LARDEUX – Ne connaît pas le territoire, est aussi agriculteur. Identifier les points noirs n'est pas stigmatiser les agriculteurs. C'est aussi la responsabilité des élus d'aller voir les agriculteurs lorsqu'il y a des problèmes de qualité de l'eau.

Monsieur Olivier ROUSSEZ a suivi ce même type de travail avec les agriculteurs sur la Verzée en amont du plan d'eau de Pouancé, qui connaît les mêmes types de pollutions. Il trouve que c'est une chance pour l'agriculteur de bénéficier de l'aide d'un agronome. Le sol part dans les rivières alors que c'est l'outil de travail des agriculteurs. Il faut s'en préoccuper. Le syndicat soutient l'agriculture au travers de cette action, il témoigne qu'il n'y a pas de discrimination. Et l'activité économique principale sur les territoires de l'Uzure et de la Verzée, c'est bien l'agriculture.

Monsieur Gilles GRIMAUD conclut les échanges. On poursuit ce travail en faisant très attention et avec précaution pour améliorer la qualité de l'eau.

2.3. Engagement des études de réduction de la vulnérabilité à Erdre en Anjou et à Saint Cyr le Gravelais

Présentation : M Louis MICHEL

Lors du comité syndical du 27 mars 2025, les attentes des collectivités à la suite des événements d'inondations de 2024 et 2025 ont été exposées.

² Coopérative d'utilisation du matériel agricole

Il convient d'engager des études pour examiner les phénomènes d'inondations, notamment par ruissellement, et proposer des solutions pour Erdre en Anjou et pour Saint Cyr le Gravelais. Ces études permettront également de travailler sur une nouvelle stratégie du risque inondations pour le bassin versant de l'Oudon.

Proposition de délibération 1

Amélioration de la connaissance des zones sensibles au ruissellement sur le bassin versant de l'Oudon et propositions de solutions à Erdre en Anjou (Vern d'Anjou)

Suite aux événements d'inondations de 2025 et face à la récurrence accrue de ces événements qui risque de subvenir dans les prochaines années en lien avec le changement climatique, la collectivité souhaite comprendre les phénomènes d'inondations à Erdre en Anjou, notamment par ruissellement, et proposer des solutions.

Le syndicat est compétent pour la prévention des inondations, il est donc proposé qu'il soit maître d'ouvrage des études à conduire.

Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) propose d'assister la commune, la communauté de communes et le Syndicat du bassin de l'Oudon dans cette démarche.

Le comité syndical,
Sur proposition du CEREMA,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

Décide d'engager une étude pour l'amélioration de la connaissance des zones sensibles au ruissellement avec propositions de solutions pour un montant estimatif de 20 000 € TTC,
Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
Dit que les crédits sont et seront inscrits aux budgets,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Vote : Unanimité

Proposition de délibération 2

Étude de la réduction de la vulnérabilité à Saint Cyr le Gravelais et propositions de solutions

Suite aux événements d'inondations de 2025 et face à la récurrence accrue de ces événements qui risque de subvenir dans les prochaines années en lien avec le changement climatique, la collectivité souhaite comprendre les phénomènes d'inondations à Saint Cyr le Gravelais au lieu-dit Villetremaize et proposer des solutions.

Le syndicat est compétent pour la prévention des inondations, il est donc proposé qu'il soit maître d'ouvrage des études à conduire.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

Décide d'engager une étude pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations à Saint Cyr le Gravelais au lieu-dit Villetremaize avec propositions de solutions pour un montant estimatif de 20 000 € TTC,
Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
Dit que les crédits sont et seront inscrits aux budgets,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Discussion :

Monsieur Quentin LANVIERGE pensait que l'étude du CEREMA s'étendait aussi sur la partie amont et donc comprend le secteur de St Cyr le Gravelais ?

Monsieur Louis MICHEL confirme que l'étude se fait sur toutes les communes du Pays de Craon et comprend la partie amont du bassin versant, cependant le hameau touché nécessite une étude plus particulière.

Vote : Unanimité

3. VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le tableau de synthèse est joint à la présente note explicative de synthèse. Il sera distribué en séance.

**Proposition de délibération
Vote du budget supplémentaire au budget primitif 2025**

EXPOSE

Le comité Syndical a voté les budgets primitifs lors de sa séance du 22 janvier 2025. Les restes à réaliser n'étant pas encore connus à cette date, ils sont repris, au même titre que les résultats 2024, dans le budget supplémentaire soumis au vote de cette présente séance,

Ce budget est élaboré selon l'instruction M57 pour un vote par nature au niveau du chapitre. Il reprend les restes à réaliser et les résultats 2024. Il est diminué du montant d'emprunt inscrit au budget primitif pour équilibre.

Il intègre également des modifications de crédits pour faire face à des dépenses non prévues au moment du budget :

- Remboursement d'une avance de subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un dossier de la commission locale de l'eau,
- Études pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations par ruissellement,
- Versement des indemnités de pertes de récoltes suite aux inondations (à prendre sur les provisions réalisées).

Proposition est faite de voter le budget supplémentaire comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BS 2025	BP 2025	total des prévisions 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	244 200,00	1 544 139,00	1 788 339,00
012	CHARGES DE PERSONNEL		719 050,00	719 050,00
65	INDEMNITES ELUS		62 600,00	62 600,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 147,82	15 000,00	28 147,82
66	CHARGES D'INTERET		15 455,00	15 455,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	0,00	10 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS		20 000,00	20 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES			0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	1 018 625,90	63 942,00	1 082 567,90
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		150 000,00	150 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 285 973,72	2 590 186,00	3 876 159,72
013	REMBOURSEMENT SUR PERSONNEL			0,00
70	REMBOURSEMENT AUTRES REDEVABLES		2 000,00	2 000,00
73	IMPOTS ET TAXES			0,00
74	PARTICIPATIONS		799 130,00	799 130,00
74	SUBVENTIONS	208 000,00	1 739 056,00	1 947 056,00
76	PRODUITS FINANCIERS			0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00
78	REPRISE SUR PROVISIONS	13 147,82	0,00	13 147,82
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 064 825,90		1 064 825,90
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS - SUBV		50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 285 973,72	2 590 186,00	3 876 159,72
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
16	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS		72 190,00	72 190,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	112 058,44	319 100,00	431 158,44
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE		0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 056,68	87 000,00	102 056,68
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	362 059,34	920 000,00	1 282 059,34
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		111 582,00	111 582,00
020	DEPENSES IMPREVUES			0,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	162 370,58		162 370,58
040	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS		50 000,00	50 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		500 000,00	500 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		651 545,04	2 059 872,00	2 711 417,04
10222	FCTVA		178 456,00	178 456,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	2 740,04	0,00	2 740,04
13	SUBVENTIONS	561 605,00	747 400,00	1 309 005,00
16	EMPRUNT	-86 292,00	308 492,00	222 200,00
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		111 582,00	111 582,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 018 625,90	63 942,00	1 082 567,90
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		150 000,00	150 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		500 000,00	500 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 496 678,94	2 059 872,00	3 556 550,94
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		845 133,90	0,00	845 133,90
RESULTAT GLOBAL		845 133,90	0,00	845 133,90

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

- Adopte le budget supplémentaire 2025 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
- Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité.

4. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

4.1. Demande d'autorisation environnementale de la Société Biogaz du Pays de Château Gontier relative à l'augmentation de la capacité de traitement et à l'extension du plan d'épandage

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Une enquête publique est ouverte pour une demande d'autorisation environnementale - société Biogaz du Pays de Château-Gontier - relative à l'augmentation de la capacité de traitement, portée à 219 t/j et à l'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation qu'elle exploite 8, rue des Aillères à Château-Gontier-sur-Mayenne (53200).

Le plan d'épandage concerne les communes de :

- département de la Mayenne : Astillé, Beaumont-Pied-de-Boeuf, Bierné-les-Villages, Bouère, Château-Gontier-sur-Mayenne, Châtelain, Chemazé, Cosmes, Coudray, Daon, Forcé, Fromentières, Gennes-Longuefuye, Grez-en-Bouère, Houssay, La Roche-Neuville, Le Bignon-du-Maine, Le Buret, Maisoncelles-du-Maine, Ménil, Meslay-du-Maine, Nuillé-sur-Vicoin, Parné-sur-Roc, Peuton, Prée-d'Anjou, Quelaines-Saint-Gault, Ruillé-Froid-Fonds, Saint-Charles-la-Forêt, Saint-Denis-d'Anjou, Saint-Quentin-les-Anges et Villiers-Charlemagne ;
- département du Maine-et-Loire : Juvardeil, La Jaille-Yvon, Les Hauts-d'Anjou, Miré, Morannes sur Sarthe-Daumeray et Segré-en-Anjou Bleu.

Lien vers le dossier :

Consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Biogaz du Pays de Château-Gontier, relative à l'augmentation de la capacité de traitement, portée à 219 t-j, et à l'extension du plan d'épandage - Registre dématérialisé

La fiche d'analyse du dossier, par rapport aux compétences du syndicat du bassin de l'Oudon, sera examinée en séance.

Discussion :

Monsieur Dominique LARDEUX – Le risque de pollution est sur le stockage. D'après les chiffres présentés, il n'y a que 3 mois de stockage. C'est insuffisant. Il se dit aussi rassuré sur de grosses unités de méthanisation vu tous les suivis et accompagnement des agriculteurs par des bureaux d'études compétents.

Madame Régine TIELEGUINE - Le dossier précise bien qu'il y a aussi un stockage déporté mais n'a pas trouvé plus de précisions.

Monsieur Dominique LARDEUX – Il faudrait souligner ce point particulier.

NDLR : après vérification du dossier, les 3 mois de stockage concernent les nouvelles infrastructures, il existe déjà infrastructures de stockage. Volumes à stocker (64 800/an et 8000/an) et capacités de stockage existant (16 400 et 750) + futurs (16 000 et 1 200) => pour 6 mois et 4 mois. Donc effectivement normalement pas de stockage en dehors de l'unité de méthanisation. Cette question du stockage reste un point d'attention par rapport à des conditions climatiques défavorables, que le pétitionnaire précise comment seraient gérés les surplus de digestat.

Monsieur Gilles GRIMAUD interroge les communes du pays de Craon ? quelles ont été les réactions ?

Monsieur Quentin LANVIERGE n'a pas eu connaissance de ce dossier (NDLR : *Craon n'est pas dans le périmètre de l'enquête publique*).

Monsieur Joël RONCIN précise que l'inquiétude pour les collectivités est souvent le trafic routier.

Monsieur Christian PERROIS – La méthanisation gère des déchets de l'agriculture et revient à l'agriculture. On perd le carbone mais on garde les minéraux.

Monsieur Dominique LARDEUX – Par rapport au carbone, il devient très stable. Et effectivement à long terme il peut y avoir des problèmes sur les sols.

Monsieur Louis MICHEL – C'est important à suivre, comment est intégré au fil du temps le carbone dans le sol ?

Madame Régine TIELEGUINE précise que 60 points de référence sont répartis et analysés avant épandage puis dans 10 ans. Une fréquence plus rapprochée ne permettrait peut-être pas de voir l'évolution des sols.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD constate que l'échantillonnage est faible. 60 points sur les 5500 ha épandables.

Monsieur Louis MICHEL propose que le bassin de l'Oudon soit associé au comité de suivi de l'installation. Et ainsi avoir accès aux données de suivi des sols dans 10 ans.

Monsieur Bruno GAUMÉ se dit inquiet des volumes traités, le bilan carbone n'est pas bon, il va falloir aller chercher les matières à 400 ou 500 km, il n'y aura pas assez d'apport en local.

Monsieur Bruno GAUMÉ et Monsieur Aurélien COLAS se disent défavorables au projet.

Avis : Favorable avec les réserves exprimées ci-dessus.

5. ETAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

En séance.

Intervention sur l'avancement des travaux à Chazé sur Argos.

Monsieur Joël RONCIN et Madame François COUÉ interviennent. Le nouvel Argos a pris forme. Les travaux se poursuivront en 2026. Dans l'ensemble, les projets sont approuvés par les gens.

Arrachage de la jussie. Il y a de nombreux herbiers cette année. Si les ragondins broutent la plante, malheureusement ils disséminent aussi la plante. La valorisation en méthaniseur est la meilleure solution.

Un journaliste de France3 est venu pour faire un reportage sur l'arrachage de la jussie.

Visionnage du film réalisé par la Région à l'occasion de la conférence régionale sur l'eau et qui présente les travaux réalisés à Congrier. Lien vers la vidéo :

Eau : la Région renforce sa mobilisation pour une gestion durable de la ressource | Région Pays de la Loire

Monsieur Bruno GAUMÉ informe du recrutement de Monsieur Franck AKPO, ingénieur en hydraulique, pour remplacer Madame Géraldine COMMERE à la prévention des inondations et gestion quantitative.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Pierrick GILLES



